2026-170-

COMMUNE NOUVELLE DE
TRUCHTERSHEIM

ARRETE
portant règlementation de la circulation

N° 170/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

VU le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L2512-13,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

CONSIDERANT que le passage de la Colonne Leclerc nécessite la réglementation du stationnement et de la circulation rue Principale à Pfettisheim.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison du passage de la Colonne Leclerc impliquant la présence d'un grand nombre de véhicules militaires, la circulation et le stationnement seront interdits rue Principale à Pfettisheim, du N°9 au N°21.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place via la rue de Berstett, la rue des Bleuets et la rue du Houblon

ARTICLE 3 : Ces dispositions seront applicables **le 13 novembre 2026 de 14h à 17h.**

ARTICLE 4 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – CF 024).

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- Centre Technique de la CEA - marie-lyne.humann@alsace.eu
- M. le Directeur de la C.T.B.R (Compagnie des Transports Bas-Rhinois) - exploitation@ctbr67.fr – cweyl@ctbr67.fr
- AFFICHAGE ET ARCHIVES

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 05 NOVEMBRE 2026

LE MAIRE

MAIRIE de TRUCHTERSHEIM Bas-Rhin

Justin VOGEL

Publication le 06/11/2026